



SNUipp 2A

Bulletin d'adhésion 2007/2008

Nom:

Nom de jeune fille:

Prénom:.....

Date de naissance:.....

Adresse personnelle

Code postal:

Ville:

Téléphone:

Portable:

@mail (personnel):

Établissement scolaire:

Emploi

- Adjoint Maternelle
- Adjoint Élémentaire
- Directeur école à ____classes.
- AIS
- Autres

Échelon:

Corps:

Travaillez-vous à temps partiel?

- Oui (___%)
- Non

Nomination

- À titre définitif
- À titre provisoire

EXEMPLE
Déclaration d'Impôts
Cotisation syndicale 120 €
Réduction d'impôt = 80€

**Votre cotisation syndicale
66% moins chère !**

Au moment de votre déclaration des revenus 2007, nous vous ferons parvenir une attestation de versement de la cotisation syndicale qui ouvrira droit à une **réduction d'impôt de 66%** du montant de celle-ci.



Mi-temps	85€
Disponibilité	40€
Congé parental	80€
Retraité	85€
PE 1	30€
PE 2	90€
Assistants d'éducation EVS	40€

directeur	Ajouter
Chargé d'école	+5€
2-4 classes	+10€
5-9 classes	+20€
+ 10 classes	+25€
SEGPA	+30€

	Ajouter
Instituteur spécialisé	+5€

Cotisations syndicales (en euros)				
Échel on	Instituteur		Professeur des écoles	
	Cotisation	<i>Pour info: cotisation après dé- duction fiscale</i>	Cotisation	<i>Pour info: cotisation après déduc- tion fiscale</i>
1			90	30
2			95	31.33
3			100	33.33
4			110	36.66
5	100	33.33	115	38.33
6	105	35	120	40
7	110	36.33	130	43.44
8	115	37.66	140	46.66
9	125	41.66	150	50
10	135	45	160	53.33
11	140	46.66	165	55

Paie ment fractionné

Il s'effectue sans frais en 5 prélèvements étalés sur l'année scolaire à compter de la date d'adhésion. Il suffit de compléter l'autorisation de prélèvement ci-jointe et de joindre un RIB ou un RIP. Les collègues ayant opté pour le prélèvement automatique recevront chaque année un formulaire de ré adhésion à renvoyer à la section.

Sauf avis contraire de leur part, leur adhésion est reconduite.

Je règle ma cotisation d'un montant de€

par chèque ou en 5 fois sans frais en optant pour le prélèvement automatique.

J'adhère au SNUipp 2A afin de contribuer:

- ▶ À la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- ▶ Au développement du Service Public d'Éducation.
- ▶ Au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée: le SNUipp est affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.

Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique et liberté: j'autorise le SNUipp 2A à faire figurer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 60.10.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp 2A.

Le

Signature